

Pôle communication
Tél : 24 66 40

Mercredi 2 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 2 novembre, a examiné **un** avant-projet de loi du pays ; arrêté **deux** projets de délibération du Congrès ; adopté **19** arrêtés ; examiné **43** dossiers d'étrangers. Il a également émis **un** avis.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays relatif au domaine public de l'eau de la Nouvelle-Calédonie et à la protection de la ressource en eau.

> *Voir le communiqué détaillé « Domaine public de l'eau et protection de la ressource en eau »*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relative au rapport de suivi 2021 des recommandations et obligations juridiques de la chambre territoriale des comptes (CTC) pour les établissements publics administratifs.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie rend compte au Congrès depuis 2016, du suivi des recommandations de la CTC émises aux établissements publics contrôlés. Les rapports définitifs de la CTC sont disponibles sur leur site internet, classés par année de contrôle. Le rapport de suivi 2021 détaille, par établissement public, l'avancée des travaux préconisés par la chambre territoriale des comptes sur l'année 2021 ainsi que sur le premier semestre de l'année 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant sur le rapport synthétique d'activités 2020 et 2021 des établissements publics (EP) de la Nouvelle-Calédonie.

Ce rapport d'activités s'inscrit dans la lignée du renforcement du dialogue de gestion entre la Nouvelle-Calédonie et ses établissements publics depuis 2015. Il s'est notamment concrétisé par la signature de conventions d'objectifs et de moyens (COM) entre les établissements publics, leurs tutelles opérationnelles et la direction du budget et des affaires financières. La troisième génération des COM initiée en 2020 prendra fin au 31 décembre 2022. Une nouvelle génération de COM est donc à venir à compter de 2023.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 2 418 750 francs de subventions à diverses associations ainsi qu'au lycée polyvalent des Îles Loyauté Williama-Haudra dans le cadre d'actions pédagogiques, éducatives et culturelles pour l'année 2022. Ils sont répartis comme suit :
- association MASCOP : 1 000 000 de francs ;
 - association DECODEFI : 125 000 francs ;
 - association en mémoire de la présence américaine en Nouvelle-Calédonie : 500 000 francs ;
 - association As2Maths NC : 238 000 francs ;
 - lycée polyvalent Williama-Haudra : 555 750 francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a demandé le remboursement d'une allocation mensuelle d'accompagnement au titre de l'année 2022, à un étudiant ayant démissionné de la formation universitaire préparant aux métiers de l'enseignement du premier degré.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 191 157 384 francs destinée aux dépenses des transports scolaires de 28 communes et de la structure intercommunale de la région de La Foa au titre de l'exercice 2022. Cette subvention représente 16,72 % du montant total des dépenses liées au transport scolaire pour les communes et la structure communale en 2022 (14,21 % en 2021). En 2021, elles ont dépensé un total de 1 160 031 813 francs.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'un montant de 203 836 844 francs destinée à l'équipement des plateaux techniques et des espaces « vie de l'élève » des lycées et antennes de lycées professionnels publics. Cette subvention est attribuée dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement (PPI) des lycées, volet « matériels », au titre de l'exercice 2022. Dans le cadre des audits menés lors de la réactualisation du plan pluriannuel d'investissement (PPI) des lycées, il a été mis en exergue des manquements sur les plateaux techniques d'enseignement et les espaces « vie de l'élève ». La présente subvention vise ainsi à accompagner la réforme de l'enseignement professionnel, l'évolution des référentiels des plateaux techniques et l'augmentation des

capacités d'accueil (+ 323 places dans les filières professionnelles et + 217 dans les filières BTS). Les anciennes filières industrielles entièrement rénovées (MVA, RICS, STI2D, ELEC et électrotechnique), les nouvelles filières (ST2A, MSPC, EFS et MEE) ainsi que l'ouverture de sections décidées en comité consultatif d'enseignement (CCE) ces dernières années (CAP Maçon, BTS ERA) sont les plus concernées.

La subvention est répartie comme suit :

Établissements	Montant
Lycée professionnel Petro-Attiti	49 989 853
Lycée Dick-Ukeiwë	14 000 000
Lycée polyvalent Williama-Haudra	11 500 000
Lycée Jules-Garnier	101 354 713
Lycée professionnel Augustin-Ty	9 343 170
Collège Théodore Kawa-Braïno (ALP)	14 000 000
Collège de Koumac (ALP)	4 649 108
TOTAL	203 836 844

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé une dotation complémentaire de 46 500 000 francs à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC), afin de payer les avocats qui interviennent au titre de l'aide judiciaire.

Le montant global versé à la CARPANC par la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2022, s'élève à 123 500 000 francs, suite à la dotation initiale de 77 000 000 de francs accordée le 15 juin 2022.

Au visa de Yannick Slamet et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 53 408 310 francs aux appartels de Port Uemo / Le Stanley au titre des dommages causés aux biens dans le cadre de la réquisition de l'hôtel pour les périodes de quarantaine des voyageurs arrivant de l'extérieur, durant la crise Covid, de 2020 à 2021.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé les licences de pêche dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie à cinq armateurs pour l'année 2023 pour les navires suivants :

- le navire *Yellow Fin*, de l'armement Albacore ;

- les navires *La Renaissance* et *La Loie du Nord*, de l'armement Baby Blue ;
- les navires *Drubea-Kapume*, *Drehu*, *Paici-Cemuhi*, *Nengone*, *Iaai*, *Hoot Ma Whaap*, *Aije-Arhu* et *Xaracuu* de l'armement Navimon ;
- les navires *Pescana Resolu* et *Pescana Vaillant* de l'armement Pescana ;
- les navires *Saint Gabriel*, *Saint Michel* et *Saint Raphaël*, de l'armement Armement du Nord

Il s'agit de licences de pêche à la palangre horizontale dérivante pour l'exploitation des thonidés et des espèces associées.

Sur le plan économique, la pêche thonière, qui représente plus de 200 emplois directs, génère un chiffre d'affaires à la première vente, similaire à celui des années précédentes, d'environ un milliard de francs. L'essentiel de la production (environ 80 %) est écoulé sur le marché local, soit un peu plus de 2 000 tonnes. Le thon blanc, espèce cible de la pêche palangrière calédonienne, constitue plus de la moitié des captures.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les dispositions et l'extension de l'accord interprofessionnel de modération des prix des fruits et légumes de type « bouclier qualité prix » signé le 21 octobre 2022 par les opérateurs de la filière suivants : l'Interprofession fruits et légumes de Nouvelle-Calédonie (IFEL), le Réseau professionnel pour une agriculture innovante et responsable (Repair), la Coopérative agricole COOP1, le Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SCNC), le Syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC), la Fédération des industries (FINC), le groupe SCIE Distribution et le syndicat des grossistes et Kenu In Distribution.

Ce nouvel accord interprofessionnel modifie les dispositions du « bouclier qualité prix » (BQP) fruits et légumes activé le 24 mai dernier. Afin d'améliorer le dispositif au profit des consommateurs, ce nouveau BQP propose un panier de fruits et légumes composé d'une sélection de six produits différents à prix remisé, dont quatre légumes et deux fruits, sans conditions de poids et de prix. En comparaison, la sélection du précédent BQP était composée de deux fruits et trois légumes pour un total maximum de six kilos au prix plafond de 2 500 francs. Ce nouveau BQP fruits et légumes est mis en application pour une durée de six mois. Il sera commercialisé dans tous les points de vente d'une surface égale ou supérieure à 500 mètres carrés. Les surfaces commerciales inférieures à 500 mètres carrés peuvent appliquer le BQP sur la base du volontariat.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2145/GNC du 14 septembre 2022 attribuant une aide financière aux sportifs portant un projet olympique ou paralympique pour Paris 2024 dans le cadre des crédits 2022. Quatorze sportifs calédoniens étaient concernés, dix sportifs pour une qualification olympique et quatre sportifs pour une qualification paralympique pour un total de 7 500 000 francs. Un des athlètes ayant perdu contact avec sa ligue et son entraîneur depuis plusieurs semaines, le pôle France handisport athlétisme et son entraîneur ont proposé à la fédération française de le retirer du projet de performance en vue des Jeux de Paris 2024. Le versement de l'aide de 400 000 francs qui lui

était destinée, est donc suspendu. Le montant total des aides aux sportifs passe ainsi de 7 500 000 francs à 7 100 000 francs.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé la Nouvelle-Calédonie, à prendre en charge sur son budget principal propre, les dépenses relatives à l'organisation du 19^e Forum Union européenne – pays et territoires d'outre-mer (UE-PTOM), qui aura lieu le 22 novembre 2022, dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle de 6 000 000 de francs.

La Nouvelle-Calédonie assure la présidence de l'association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA) depuis décembre 2020. À ce titre, elle accueillera le prochain Forum UE-PTOM, organisé chaque année, alternativement dans le PTOM assurant la présidence de l'OCTA ou à Bruxelles. L'Union européenne prend en charge la majorité des frais liés à l'organisation du forum, à l'exception de certaines dépenses, financées par la Nouvelle-Calédonie (un cocktail dînatoire, une visite de terrain et des dépenses d'ordre organisationnelles et logistiques).

Environ 120 participants sont attendus au forum, parmi lesquels seront présentes les autorités des treize PTOM, les représentants des États membres (France, Danemark, Pays-Bas), la Commission européenne, des membres du Parlement européen, des représentants de la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que la présidence du Conseil (assurée par la République tchèque actuellement).

Présidé par la Commission européenne, le forum représente un espace de dialogue entre les PTOM, les États membres et la Commission européenne, sur les opportunités et les défis de ce partenariat.

Au visa de Thierry Santa et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé une expédition photos et vidéos pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, dans le parc naturel de la mer de Corail (PNMC). Elle se déroulera dans la réserve naturelle intégrale des récifs coralliens de Pétrie et d'Astrolabe ainsi que sur l'île haute de Walpole, au sein du PNMC, pour une durée de douze jours consécutifs maximum, entre le 11 et le 30 novembre 2022.

L'expédition embarquera sur le catamaran *Téfétia*, un navire privé adapté, réservé à cet effet. L'équipe est composée d'un capitaine, d'un matelot, de trois photographes sous-marins et terrestres, un technicien vidéo 360 degrés et un responsable de plongée. Nicolas Remy, vainqueur du grand prix de la 13^e édition du festival Sublimage sera également à bord du navire.

Une convention spécifique sera préalablement établie et signée entre les parties concernées, notamment pour encadrer les droits d'image et de diffusion des prises de vue et de son collectées.

L'objectif de la campagne est de produire une banque d'images diversifiées et représentatives des différents écosystèmes et formations géologiques de l'espace maritime calédonien afin de répondre aux besoins en matière de communication, de sensibilisation et de valorisation du parc naturel de la mer de Corail.

Arrêtés de désignation

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la représentation de la Nouvelle-Calédonie au sein du comité de pilotage scientifique et stratégique (CPSS) de l'Institut de la recherche pour le développement (IRD) et du groupement d'intérêt public (GIP) « handicap et dépendance » comme suit :
- Charles Biondi remplace Renaud Perin au sein du comité de pilotage scientifique et stratégique de l'IRD ;
 - Didier Leroux remplace Eliette Cognard, en qualité de suppléant de Christiane Saridjan Verger, à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP « handicap et dépendance ».
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté le remplacement du docteur Bruno Glasman par le docteur Sarah Leger, pour la durée du mandat restant à courir. Elle est désignée en qualité de suppléante du docteur Patricia Marais à la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC), sur proposition de la direction de la CAFAT.

Arrêtés de nomination

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Arthur Grandié en qualité d'adjoint au chef du service des collectivités locales et des établissements publics de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF) par intérim.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Marie-Laure Vama en qualité de directrice de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK), à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de trois ans.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur **douze** demandes de titre de séjour, dont **trois** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **23** autorisations de travail et **six** renouvellements d'autorisation de travail.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur une proposition de délibération modifiant la délibération n°7/CP du 6 avril 2010 qui fixe les conditions

sanitaires de collecte, de traitement et de mise sur le marché des viandes de cervidé sauvage
et la délibération n°155 du 29 décembre 1998 relative à la salubrité des denrées alimentaires.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.